

COMPTE RENDU DU CTL DU 21 MARS 2017

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le président du CTL,

Lancé dans une folle course à la destruction de toute la DGFIP, le directeur général a désormais choisi, malgré l'opposition de la totalité des élus, toutes organisations confondues, de s'attaquer au dialogue social, notamment **en divisant par deux le temps de préparation et de compte rendu des élus et des experts siégeant en CAP locale ou en CTL** et en ne prenant pas en charge les frais des élus suppléants.

Le projet de nouveau règlement intérieur que vous présentez à ce CTL en est la traduction.

Avec cette dégradation délibérée du dialogue social, sont à prévoir d'énormes difficultés, voire l'impossibilité, pour les représentants des personnels, à défendre les droits des agents à mutation, à avancement, à recours contre l'évaluation, et plus généralement leurs conditions de vie au travail et les missions. **Ce sont les droits des agents à être**

défendus qui sont mis à mal.

C'est bien à l'arbitraire des directeurs locaux que l'administration veut soumettre les agents ! C'est bien leur voix collective que le directeur général veut étouffer !

A la DGFIP, nous avons été plus de 86 % à voter lors des dernières élections : à travers leurs élus, c'est l'ensemble des agents qui sont ainsi victimes du mépris de la direction générale.

La CGT Finances Publiques, attachée au respect de la démocratie, du droit syndical et des représentants et élus des personnels, tout comme à la défense individuelle des agents dans un cadre collectif, condamne sans appel les décisions du Directeur général et exige leur retrait.

C'est pourquoi notre délégation vote contre le projet de nouveau règlement intérieur et vous demande de ne pas l'appliquer.

Exécution budget 2016 et présentation du budget 2017

Exécution budget 2016

- dépenses de fonctionnement :

- dépenses immobilières -

Entretien des bâtiments – réparations - travaux : ces dépenses se montent à 752 500 €. Une partie de celles-ci est liée aux restructurations des sites et des postes. On peut se demander si le vieillissement du parc immobilier et des infrastructures ainsi que les faibles montants des années passées ne sont pas à l'origine des hausses de dépenses de cet exercice.

Nettoyage : les dépenses de nettoyage sont en baisse entre 2013 et 2016 (-40%). La CGT a fait le parallèle avec les multiples remontées des agents qui se plaignent régulièrement de la mauvaise qualité des prestations.

- dépenses Métiers -

Dépenses solutions d'impression : il faut noter une baisse substantielle des dépenses d'entretien du matériel de reprographie (-50%) liée à la suppression de nombreuses imprimantes personnelles et au déploiement de mopieurs.

La CGT a souligné que cette opération avait généré des difficultés dans plusieurs postes et services, où les agents doivent effectuer de fréquents déplacements pour récupérer leurs impressions sur des appareils maintenant éloignés.

Frais de stage : les frais de stage ont baissé de 20 %. La direction nous a précisé que cette baisse était due à l'e-formation et à des lieux de stages plus proches des agents. Elle a précisé que les nombres de jours de formations et de stagiaires étaient stables.

- dépenses informatiques -

Les dépenses en matériel informatique ont baissé de 40 %. La CGT a demandé des précisions sur cette baisse alors que bon nombre d'ordinateurs sont anciens et à renouveler.

La direction a répondu qu'elle suivait de façon très précise le remplacement des matériels informatiques et des logiciels. En outre elle nous a indiqué qu'elle procédait au renouvellement de ces matériels tous les 3-4 ans.

- autres dépenses de fonctionnement -

Fournitures : les consommables informatiques sont en baisse de 25 %, les fournitures de bureau en hausse de 10 %. Pour rappel, le budget en fournitures de bureau, par agent, s'élevait à 30 € en 2016, en très net recul par rapport à ce qu'il était il y a quelques années.

Transports de fonds : les dépenses sont en baisse de 30 %. Cette baisse est due à la limitation de l'encaissement du numéraire à 300 €, au déploiement des TPE (terminaux paiement électronique), à la

suppression de sites. La direction a ajouté qu'elle avait mis en place des mesures propres à ajuster les dégagements : fixation d'un plancher obligatoire et ajustement du plafond d'encaisse, augmentation du montant des dégagements.

L'ensemble de ces mesures permettant la baisse du nombre des passages des transporteurs.

La délégation CGT a alerté sur les risques en terme de sécurité pour les caissiers si ces mesures venaient à augmenter le niveau des encaisses détenues.

- dépenses de travaux 2016 :

- Boulogne : 37 276 €, installation d'un EPMP (élevateur personnes à mobilité réduite) ;
- Colombes : 223 703,48 €, réaménagement accueil et locaux arrivée TM ;
- Montrouge : 24 534,41 €, réfection des terrasses ;
- Puteaux : 52 680,60 €, installation de la Délégation Action Sociale ;
- Vanves direction : 28 003 €, réfection des terrasses ;
- Villeneuve la Garenne : 23 044,80 €, remplacement centrale traitement d'air.

Présentation budget 2017

Une fois de plus le budget est en baisse pour cet exercice (-6%).

- dépenses informatiques -

Il est prévu de renouveler 200 ordinateurs dont des portables pour les PCE ainsi que 22 écrans. Les agents seront également équipés de 134 clés 3G dont 30 pour les PCE.

- dépenses de fonctionnement -

La direction cherche à faire des économies sur l'affranchissement en industrialisant le traitement du courrier. Le service courrier de Vanves Direction disparaît, toute l'activité étant centralisée sur le site de Nanterre Direction.

Cette réorganisation sera effective le 30 juin 2017.

La CGT s'est étonnée que cette réorganisation dont le projet est déjà bien avancé n'ait pas encore été présentée ni en CHS ni en CTL (cf. questions diverses).

Vote : **contre** : CGT, FO ; **abstention** : Solidaires, CFDT

Opposé aux politiques d'austérité la CGT ne pouvait que voter contre ce budget en régression année après année.

Examen du projet de nouveau règlement intérieur du CTL des Hauts-de-Seine

Le DG a décidé de réduire de moitié le temps accordé aux élus pour préparer et rendre compte des CAP et Comités Techniques au niveau national comme local.

Les élus auront donc moins de moyens pour défendre

les dossiers (mutation, évaluation, promotion) et les conditions de travail. À travers leurs élus, ce sont les agents qui seront pénalisés.

La délégation CGT et l'ensemble des représentants du personnel a condamné ce recul.

Vote : **Contre** : CGT, Solidaires, FO, CFDT.

Point sur l'expérimentation de la mutualisation des travaux des SIE de la Boucle Nord

La Direction a fait une présentation et un compte rendu aux conclusions très « positives » de l'expérimentation en cours et notamment des résultats obtenus en matière de traitement des messages Avisir.

Les élus CGT ont témoigné de la réalité de ce dispositif qui s'apparente plutôt au mythe de Sisyphe, version DGFIP, puisqu'il s'agit pour les agents des SIE concernés, cadres C, de gérer indifféremment les messages des trois sites Asnières, Clichy et Gennevilliers ; une fois une série terminée, on passe à la suivante. Un véritable tonneau des Danaïdes.

Quant aux résultats obtenus, revendiqués par la Direction avec la mise en place de ce nouveau dispositif, ils n'ont que très peu, voire pas du tout de rapport avec la mutualisation. Ils reposent en fait sur un nouveau processus de traitement des messages Avisir, ceux-ci étant traités sans attendre comme auparavant le document papier correspondant (liasse CFE) qui sera utilisé ultérieurement.

Précisons d'autre part que la gestion des locaux pour les redevables de la Cotisation Foncière des Entreprises est maintenant confiée aux agents concernés par l'expérimentation. Une charge non négligeable.

C'est donc une fusion « à distance » des trois services destinée à absorber les suppressions de postes. Généralisée à toutes les directions cette expérimentation serait lourde de conséquences en termes d'emplois et de conditions de travail.

Les SIE ont eu à subir des coupes drastiques dans leurs effectifs, une dégradation sans précédent de leur condition de travail et maintenant la direction leur demande d'être solidaires avec en filigrane la volonté de les culpabiliser s'ils ne s'impliquent pas dans cet « élan de solidarité ».

Pour la CGT, cette prétendue solidarité procède d'une grande mascarade qui aboutit à ce jour à augmenter les cadences de travail et à accroître la pression sur les agents.

La section CGT a fait valoir que cette nouvelle organisation contribue également, au-delà des fusions pures et simples qui s'annoncent après les fusions de RAN, à mettre à mal le contrôle fiscal par l'impossibilité pour les agents de SIE d'avoir une connaissance de l'environnement des dossiers lors de leur création. Cette connaissance et cette expertise sont importantes pour les services de programmation.

Transfert du pôle de gestion des consignations

En application de la nouvelle convention DGFIP-Caisse des dépôts, le service Caisse des dépôts et Consignations de la direction de Nanterre est transféré à Nantes au 1^{er} septembre. Sur l'ensemble du territoire ce sont 18 pôles qui sont regroupés sur trois sites au motif de la taille insuffisante des

services existants. Or la CGT a dénoncé à plusieurs reprises le maintien d'un sous-effectif très important dans le service de Nanterre. Le service de Nantes dans cette nouvelle configuration verra ses effectifs très largement renouvelés. La mission ne peut que s'en trouver affaiblie.

Point sur les « ajustements » proposés par la direction quant aux conditions d'installation des agents suite à restructurations

Création d'un SPFE (fusion SPF et enregistrement) à Nanterre Tivoli

Au rez-de-chaussée : les guichets SIE-PELP/PTGC seront repensés ; un box sera créé, comportant une armoire forte. La zone de renfort accueillera l'enregistrement et permettra de regrouper sur le même niveau l'ensemble du service.

Le SPF 3 sera installé au 3^{ème} étage. Au 1^{er} étage la salle de formation est déplacée dans les mêmes conditions que l'infirmerie et les locaux syndicaux qui seront d'une surface équivalente à l'actuelle.

Redéploiement des emplois de vérificateur de la 2^{ème} brigade, elle-même supprimée

Boulogne-Fessart : Les agents de la 3^{ème} brigade sont opposés à l'installation de deux postes supplémentaires de vérification dans leur locaux, ce qui porterait leur effectif à 10 agents regroupés dans 65 m². La direction avait envisagé lors du groupe de travail du CHSCT de positionner deux emplois de vérificateurs à Boulogne-Jaurès. Finalement, invoquant l'opposition du chef de brigade, la direction renonce à cette hypothèse. Et au 1^{er} septembre elle entend mettre en œuvre son projet initial : les 10 vérificateurs dans 65m². La CGT a dénoncé cet entassement détériorant sensiblement les conditions de travail et que refusent les personnels concernés.

La direction a précisé que des propositions avaient été faites par les chefs de services PCE et Trésorerie permettant de dégager après incidence du mouvement du 1^{er} septembre, une ou deux places supplémentaires. Ces pistes seront examinées par la direction après le 1^{er} septembre. La CGT fera le point prochainement avec les collègues.

Sèvres : incidences du regroupement des antennes de Sèvres et de Saint-Cloud du PCR

Un premier projet avait été écarté. Un deuxième projet faisait l'unanimité. Vu le surcroît de dépenses

dû à la présence d'amiante dans la colle du revêtement de sol, la direction a présenté un troisième projet « alternative sans travaux ». Notre délégation a remis une pétition signée par l'ensemble des agents de Sèvres concernés demandant l'abandon de ce troisième projet (open-space regroupant les 15 agents du PCR et les 9 agents du PCE). La CGT à l'appui de cette demande, a fait valoir que les restructurations étaient de la seule responsabilité de la DG et qu'il appartenait à l'administration de dégager des moyens garantissant des conditions de travail décentes pour les agents. En outre, depuis des années la direction comme toute la DGFIP ne cesse de réaliser des économies très substantielles en matière immobilière. La Direction refuse tout effort budgétaire. La pétition des agents de Sèvres évoquait également la possibilité de revenir au premier projet (maintien du PCR, du PCE à leurs emplacements actuels) accompagnée de la proposition de regrouper l'ensemble des agents du PCR dans le local actuel du PCR. La direction a fait remarquer que dans cette hypothèse, la surface par agent dépassait à peine 6m². Devant cette situation, la CGT a demandé que les agents concernés avec leurs représentants syndicaux soient réunis par la direction afin que les préoccupations des agents soient entendues.

La direction a finalement décidé de ne pas conclure ce point lors de ce CTL, de revoir les points d'achoppement et de rechercher des devis moins onéreux. Elle se rendra sur place afin de rencontrer tous les collègues concernés et d'examiner les solutions possibles.

Depuis le CTL la direction s'est rendue sur place et s'est réunie avec les agents. Ses propositions initiales consistaient notamment dans l'installation d'un plateau de 15 agents pour le PCR. Suite aux interventions des agents la direction a dû accepter des modifications mais la question du financement n'est toujours pas réglée.

Questions diverses

Situation des effectifs au SIP de Nanterre Rueil

La CGT a évoqué la situation déficitaire en effectifs de ce service qui se prolonge depuis des mois. Le nombre d'agents qui rencontrent des difficultés s'accroît. La direction a répondu qu'elle s'efforçait de pallier cette situation et que, outre les EDR, un B (à temps partiel détaché de l'EDR) et un C (suite à réintégration) avaient rejoint le service tout récemment.

Accès au VPN pour les agents de la brigade d'évaluation domaniale

Nous avons demandé que les agents de la BED puissent bénéficier de VPN leur permettant d'accéder où qu'ils se trouvent aux applications de la DGFIP. Réponse négative de la direction qui invoque le coût des portables à changer pour permettre l'installation de VPN.

Téléphones portables pour les vérificateurs

La CGT a rappelé sa revendication d'octroi d'un téléphone portable à chaque agent en charge du contrôle fiscal externe, conformément aux recommandations de la DG qui déconseille l'utilisation d'un téléphone personnel lors d'un contrôle. La direction reprend l'étude de cette question.

Pôles de Contrôle et d'Expertise : objectifs de contrôle fiscal externe (CFE) et modalités de sélection des fiches de programmation

Notre délégation a fait remarquer que dans d'autres directions de la RIF (75, 78) l'objectif de vérifications pour les PCE était de 2 affaires pour chaque inspecteur alors qu'il est de 4 dans le 92. Nous avons évoqué l'augmentation globale de la charge de travail et proposé de ramener à 2 l'objectif de CFE. La direction s'y refuse invoquant le tissu fiscal très riche du 92.

Nous avons également souligné que toutes les directions de la RIF ne se sont pas dotés de comités locaux de programmation. Ces comités donnent un pouvoir très important aux chefs de brigade, à la fois juges et parties, qui parfois refusent des affaires qui mériteraient d'être engagées par des agents des brigades de vérification. Dans d'autres directions de la RIF c'est la direction qui prend ses responsabilités et attribue directement les affaires aux services de contrôle. La direction reconnaît que c'est un système exigeant mais, selon elle, « il marche » ; elle n'entend pas revenir dessus, assurant que la direction intervient dans la réaffectation des affaires non retenues initialement.

Expérimentation du télétravail dans le 92

27 agents, du cadre C au A+, ont été retenus, originaires de PCE, PCR, direction, principalement pour une journée par semaine.

Direction : Division des Affaires Juridiques des Particuliers et Conciliateur

Cette division a déjà subi 4 suppressions de postes A depuis le transfert de la mission TA et la suppression d'un C, sans compter les départs en retraite et mutations non remplacés y compris sur le site d'Antony pour la partie recouvrement où il ne reste que 2 C sur les 2 A, 1 B et 2 C auparavant.

Aussi la charge de travail est répartie sur les agents restants d'une part puis prise en charge pour la partie recouvrement gracieux par les rédacteurs d'assiette (ex filière fiscale). En cinq ans la mission conciliateur a vu croître son nombre de saisine de 1000 affaires.

Les agents comme les inspecteurs rédacteurs sont soumis à davantage de polyvalence et traitent tant les affaires « particuliers » que « professionnels ». Ils sont confrontés à l'utilisation de nouvelles

applications et nouveaux outils sans formation adéquate.

De plus les modes de travail changent : simplifications et dématérialisation déstabilisent certains collègues déjà fragiles. La fusion des deux divisions des affaires juridiques a rendu moins disponible et moins présente la hiérarchie. Laisant parfois aux collègues le sentiment de devoir se débrouiller seuls. Sur la dématérialisation concernant la division des affaires des affaires juridiques la direction déclare devoir prendre l'attache des chefs de division.

Enfin la charge de travail s'est accrue encore du fait de l'arrivée de 800 contentieux de série venant de la DRESG. La direction a répondu à cela que nous devons être solidaires.

Le problème c'est qu'il s'agit là de solidarité à sens unique. Et que cela pèse sur les collègues.

Les collègues se plaignent de manière régulière d'une charge de travail en accroissement constant mais aussi d'un manque de concertation et de discussion lors de réunions de division qui ont tendance à se faire moins fréquentes.

Les conditions de travail étant de plus en plus dégradées, il n'est pas rare de voir dans cette division des collègues en larmes, les signes de tension se multiplient... Les dossiers s'accumulent et les collègues n'en peuvent plus.

Colombes

Situation des effectifs

Les agents du SIE de Colombes, lors de l'HMI de mars organisée par la CGT, nous ont présenté la situation catastrophique en matière d'effectifs. Nous avons demandé un renfort des effectifs d'au moins 4 B titulaires. Nous sommes également intervenus pour dénoncer une phrase de la direction purement scandaleuse qui figurait dans les documents préparatoires au CTL: « *A plusieurs reprises, la direction a dû apporter à l'un ou l'autre de ces services, un appui important en matière d'équipiers de renfort, pour leur permettre de continuer à fonctionner, au détriment d'autres SIE du département, eux aussi affectés par des problèmes d'effectifs* ».

En clair, agents du SIE, cessez de vous plaindre, nous (la direction) avons fait le maximum possible et vous êtes des privilégiés !!! Oui, effectivement, il est vrai que le SIE de Colombes a été privilégié...mais en termes de suppressions d'emplois ! La direction a convenu que cette phrase était maladroite, mais elle n'a pas pour autant reconnu qu'elle n'avait pas pris la mesure des nombreuses et répétées mises en garde des agents et de la CGT quand ils dénonçaient sa politique en matière d'emplois. La direction se félicite de ses efforts de soutien au SIE de Colombes alors qu'il ne s'agit que d'un baume appliqué sur une plaie.

Nous sommes également intervenus sur la situation des effectifs du SIP : des secteurs fonctionnent avec plus de 85 % d'agents stagiaires. Un secteur n'a même plus de contrôleur titulaire mais fonctionne avec un B EDR !!! Un agent titulaire avec 1 an d'ancienneté fait donc figure « d'ancien du service » !!! Les effectifs ont été également taillés et ce n'est pas l'organisation en trois secteurs d'assiettes là où il y en avait quatre il y a quelques années qui va résoudre tous les problèmes liés aux carences de recrutement. Nous avons placé la direction face à ses responsabilités et ses contradictions. Elle nous a assuré qu'elle serait attentive à la situation du SIP de Colombes. Nous avons demandé des renforts pour le SIP de Colombes.

SIP : Droit à congés

Nous sommes intervenus sur la note de l'encadrement du SIP de Colombes relative aux congés. Lors de la dernière HMI animée par la section CGT et qui s'est tenue en mars, les nombreux agents du SIP présents nous ont fait part de la politique de l'encadrement en matière de congés sur la période de campagne : les demandes de congés, ARTT, récupération posées sur la période du 18 avril au 31 mai seraient rejetées !!! Le motif invoqué pour justifier l'injustifiable est que les secteurs d'assiettes étant composés très majoritairement d'agents stagiaires, les objectifs de saisie risquaient de ne pas être remplis !!! Une nouvelle fois une logique statistique et comptable s'imposerait aux règles de gestion en matière de congés prévus par notre statut et au droit des agents à prendre des congés ou des heures de récupération durement acquis.

Nous sommes immédiatement intervenus auprès de la direction et les agents nous ont informés que les mesures prises dans cette note interne avaient été très assouplies. L'intervention des agents lors de l'HMI et l'action de la section CGT ont réussi à nous faire gagner sur le respect de ce droit fondamental. La CGT appelle les agents à lui faire remonter toute initiative qui tendrait à interdire ou restreindre la pose des congés.

Grille de la porte d'accès

Nous sommes également intervenus sur le sujet de la grille du CFP de Colombes : la grille était fermée après avoir été endommagée lors d'une tentative d'effraction. La grille était fermée depuis plus de 4 semaines. Nous avons contacté la direction dès la fin de l'HMI de mars pour que la grille soit réparée : les usagers devaient passer par la porte de secours de l'accueil et le passage se faisait en marchant sur une grille d'évacuation des eaux (tout port de chaussures à talon rendait l'exercice périlleux), le passage était tellement étroit que les personnes devaient passer les unes après les autres et que les personnes à mobilité réduite et circulant à fauteuil ne pouvaient pas accéder à l'accueil. Un agent a même fait un accueil primaire sur le parvis du centre !

Nous avons appris en cours de CTL que la grille était enfin réparée ! L'intervention conjointe des agents et de la CGT n'a pas été vaine.

Fin du paiement en espèces auprès d'un poste comptable autre que celui de la prise en charge

La direction générale, après la limitation des paiements en espèces à 300 euros, instaure désormais l'impossibilité de paiement en espèces dans un poste différent de celui de la prise en charge.

La CGT a dénoncé la remise en cause de l'unicité de caisse constituée par notre réseau, l'inégalité de traitement entre ceux qui ont accès à un compte bancaire et ceux qui n'en ont pas et la réduction de fait de l'accessibilité à notre réseau. Le numéraire a toujours cours légal, principe qui ne souffre aucune restriction particulière. La DG met également en avant l'argument de la baisse de la charge de travail. Or celle-ci n'est pas moindre pour les paiements par CB. En fait la raison principale est la réduction du nombre de dégagements et donc du coût budgétaire correspondant.

La direction a indiqué que les préconisations de la note DG devaient être appliquées de manière souple et qu'elles ne s'appliquaient pas aux encaissements des loyers de l'office Hauts-de-Seine Habitat.

Regroupement du service Courrier de Vanves Direction avec celui de Nanterre Direction

La direction souhaite « industrialiser » le processus de traitement afin d'en faire baisser le coût. La CGT redoute à travers cette nouvelle concentration un pas de plus vers l'externalisation-privatisation et dans l'immédiat un accroissement de la charge de travail par agent. La CGT a demandé que le CHS et le CTL soient saisis de ce sujet.

Trésorerie d'Antony

La CGT a souligné le déficit d'effectifs de ce service qui doit faire face dans le même temps à une charge de travail accrue liée à l'Etablissement Public Territorial et à ses dysfonctionnements. La délégation a mis en avant les risques psycho-sociaux encourus. La direction se déclare consciente de cette situation et a indiqué qu'elle positionnerait un EDR en plus pour deux mois.

Transfert de la trésorerie de Levallois sur celle de Courbevoie

La CGT a rappelé son opposition à la fermeture de la trésorerie de Levallois. Elle a souligné, relayant les collègues, les conditions dégradées dans lesquelles se prépare ce transfert : suppression d'un emploi aggravant le sous-effectif actuel sur les deux trésoreries, perte de savoir faire due au non suivi de la mission par les agents de Levallois, absence de véritable formation des agents de Courbevoie pour traiter les opérations complexes de la TM de Levallois. Les agents de Courbevoie demandent également le renouvellement de l'informatique et de

la moquette. La direction a répondu que les questions complexes sont à traiter par les cadres A. Sur les autres demandes elle a pris note.

Trésorerie Hauts-de-Seine Habitat

CGT, FO et Solidaires ont rappelé le sous-effectif très important de ce service. La CGT a fait état de la

pétition des collègues demandant à être reçus en délégation par le directeur.

Climatisation de la Trésorerie de Clamart

Un devis a été demandé pour le changement d'une pièce.

La délégation : Brigitte SASSOU MESSAN, Philippe GEOFFRE, Olivier NAU, Dominique TEIXEIRA (titulaires) ; Stéphane LE GOFF (expert)

POUR NOUS JOINDRE

Mail : cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :
Prénom :
Date de naissance : .../.../.....
Catégorie : Grade :
Échelon : Numéro DGFIP :
Filière Fiscale Filière Gestion Publique
Adresse administrative :
.....
.....
Date : .../.../..... Signature :

A remettre : **À un militant CGT de votre site**
ou à renvoyer à : **Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex**